

CCAS DE LEMPDES

Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe



Le Président
de CCAS DE LEMPDES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. ROMELLI Jean-Frank	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	

Total des agents promouvables : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,

Prénom NOM
Maire/Président de



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CCAS DE LEMPDES

Arrêté n°

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade de agent social principal de 1ère classe



Le Président
de CCAS DE LEMPDES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme WROBEL Murielle	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	7	

Total des agents promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,

Prénom NOM
Maire/Président de



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CCAS DE LEMPDES

Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade de agent social principal de 2ème classe

Le Président
de CCAS DE LEMPDES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BEAUJON Ericka	agent social	agent social principal de 2ème classe	2	

Total des agents promouvables : 6

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 5

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



CCAS DE LEMPDES

Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère
classe



Le Président
de CCAS DE LEMPDES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme PAWLIKOWSKI-GIRARD Karine	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	9	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEMPDES, le

Le Président,

Prénom NOM
Maire/Président de



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :